

Date de dépôt : 7 mars 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Caroline Marti : Attribution de l'exploitation du restaurant de la plage des Eaux-Vives : un appel d'offres poussiéreux qui met au tapis les associations et petits exploitants ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

En date du 18 janvier 2018, la centrale commune d'achats de l'Etat de Genève a publié un appel à candidatures pour l'exploitation du restaurant de la plage des Eaux-Vives. Deux points de cet appel à candidatures laissent on ne peut plus songeur.

D'abord, pour obtenir le dossier de candidature, les organismes intéressés doivent formuler une demande exclusivement par... fax ! Une procédure d'un autre temps qui complique la tâche des petites structures qui ont depuis longtemps renoncé à l'usage de ce type d'appareil. Mais ce n'est de loin pas le point le plus problématique.

En effet, le dossier d'appel d'offres envoyé aux organismes qui l'ont demandé mentionne à son point 21 que les candidats doivent fournir une série de documents attestant de leur aptitude à exploiter ce restaurant, dont une « lettre d'ouverture de crédit émise par une banque pour un montant de 1 000 000 F ». Or, cette exigence exclut d'office les structures associatives et les petits entrepreneurs qui n'obtiendront jamais d'une banque une telle ouverture de crédit.

Sachant que

- *les associations à but non lucratif se détachent par définition de l'objectif de rentabilité, proposent des projets qui mettent un accent particulier sur la convivialité, l'offre culturelle et la poursuite de buts sociaux;*
- *les petits exploitants font la force du tissu économique genevois,*

mes questions sont les suivantes :

- ***Le département compétent a-t-il sciemment choisi d'exclure de cette attribution les structures associatives et les petits exploitants ?***
- ***Si oui, pour quels motifs et comment justifie-t-il son choix ?***
- ***Sinon, comment compte-t-il assurer aux associations et petits exploitants la possibilité de participer à cet appel à candidatures pour y défendre leurs projets ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le restaurant de la Plage des Eaux-Vives s'intègre dans le cadre du projet de création d'un parc et d'une plage des Eaux-Vives. Il sera situé à l'extrémité de la jetée implantée sur une plateforme en bois sur pilotis.

Le restaurant a vocation de devenir à terme une référence en matière de restauration de produits du terroir genevois et de la région lémanique ainsi que des poissons du lac Léman. Dans ce sens, il est prévu un restaurant pouvant accueillir environ 100 personnes en salle et 200 personnes en terrasse, soit une capacité de production de 150 à 200 repas par heure. En conséquence, pour réaliser cette prestation les aménagements tant fixes que mobiles, qui sont entièrement à la charge financière de l'exploitant, demandent un investissement financier important estimé à 1 million de francs.

Par ailleurs, l'exploitation d'un établissement de cette envergure demande d'avoir un fonds de roulement important en vue de pouvoir assurer l'ensemble des charges d'exploitation et ainsi être à jour avec le paiement des charges sociales et des fournisseurs. En parallèle, pour pouvoir amortir ses investissements, le contrat de prestations portera sur une durée minimale de 10 ans.

Dès lors, l'Etat de Genève recherche un candidat qui présente des preuves de solidité financière ainsi que les capacités et les garanties financières d'investissement liées à la gestion d'un tel établissement. Du moment que les structures associatives ou les petits exploitants répondent à ces exigences, ils disposent de toutes les aptitudes pour répondre à l'appel à candidatures.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP